

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

1^{er} Rallye ASA Pays de Dieppe – Ville de Luneray

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA PAYS DE DIEPPE
Nom du Rallye :	1 ^{er} Rallye ASA Pays de Dieppe – Ville de Luneray
Date :	27 et 28 JUIN 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2026 coef 2
Participation étrangère autorisée ?	NPEA
Visa Ligue :	N°27 du 28/03/2026
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	Paul HAUCHECORNE
Téléphone :	06.10.67.72.95
Mail :	asapaysdedieppe.poppy@orange.fr
<i>Comité d'Organisation</i>	
Président :	Paul HAUCHECORNE
Secrétariat du Rallye :	302 rue du château 76730 Auppegard
Téléphone :	06.10.67.72.95
Mail:	asapaysdedieppe.poppy@orange.fr
Permanence du Rallye :	Salle des Ecuyers
Lieu :	<i>Rue des écuyers 76810 Luneray</i>
Date, horaire :	Samedi 27 au dimanche 28 Juin 2026 De 7h00 à 20h00
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	Paul HAUCHECORNE
Adresse :	302 rue du château 76730 Auppegard
Téléphone :	06.10.67.72.95
Mail :	asapaysdedieppe.poppy@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Vendredi 10 Avril 2026
Ouverture des engagements	Vendredi 10 Avril 2026
Clôture des engagements	Lundi 15 Juin 2026 à 23h59
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 27 Juin 2026
Distribution du Road-Book	Samedi 27 Juin 2026 de 7h30 à 12h30 <i>Salle sous la Mairie</i> <i>Place René Coty 76810 Luneray</i>
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Samedi 27 Juin 2026 de 8h00 à 18h00
Vérifications administratives	Samedi 27 Juin 2026 de 7h30 à 12h30 <i>Salle sous la Mairie</i> <i>Place René Coty 76810 Luneray</i>
Vérifications techniques	Samedi 27 Juin 2026 de 13h00 à 18h00 <i>Place René Coty 76810 Luneray</i>
Mise en place du parc de départ	Samedi 27 Juin 2026 à 13h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Samedi 27 Juin 2026 à 16h00 <i>Salle des écuyers</i> <i>Rue des écuyers 76810 Luneray</i>
Publication des équipages admis au départ	Samedi 27 Juin 2026 à 18h30 <i>Salle des écuyers</i> <i>Rue des écuyers 76810 Luneray</i>
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 27 Juin 2026 à 18h30
Briefing de la Direction de course	Samedi 27 Juin 2026 à 18h00 <i>Salle des écuyers</i> <i>Rue des écuyers 76810 Luneray</i>
Départ	Dimanche 28 Juin 2026 à 7h15 <i>Rue des Siamoisiers 76810 Luneray</i>
Publication des résultats partiels	Dimanche 28 Juin 2026 <i>dès que possible</i> <i>Salle des écuyers</i> <i>Rue des écuyers 76810 Luneray</i>
Arrivée	Dimanche 28 Juin 2026 à 16h01 <i>Rue des Siamoisiers 76810 Luneray</i>
Vérifications finales	Garage LCV Auto <i>26 rue des trois portes</i> <i>76810 Luneray</i>
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	Dimanche 28 Juin 2026 <i>dès que possible</i> <i>Salle des écuyers</i> <i>Rue des écuyers 76810 Luneray</i>
Remise des prix	Podium d'arrivée
Tableau d'affichage	Voir annexe n°2
Classements de l'épreuve	Voir annexe n°2

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY (1653)
Commissaires Sportifs	Christine FAULIN-LECAT (126053) Jean AUBERT (245502)
Commissaires Sportifs Stagiaire	Adrien GAROSSO (337287)
Directeur de Course	Julien MEURET (314009)
Directeur de Course adjoint	Paul-Edouard PAWLAK (153663)
Directeurs de Course Adjoints délégués au PC Course	Lucien VARANGLE (36384) Jean-Yves FAULIN (11116)
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Edouard MATHIOT (208309) Catherine QUESNEL (133279) Sebastien DEUIL (113016) Elodie COURTY (230808)
Officiels délégués en voiture d'encadrement	Hubert VERGNORY (7092) Jean KWASNY (14846) Hervé LARUE (38286)
Commissaire Technique responsable	Jean-Louis AUBLE (4592)
Commissaires Techniques adjoints	Jacques SALENNE (18219) Victor GRUERE (371644) Sylvain CHAMPROBERT (18483) Sebastien VERRON (46757) William BLOT (236179) Laurent BRAURE (196163) Jerome BONHOMME (165451)
Médecin chef	Hervé GALLOIS (332301)
Chargés des relations avec les concurrents	Michel TESNIERE (125487)
Chargé des relations avec la presse	Paul HAUCHECORNE (213476)
Chronométrateurs	Christine COUEDON (228506) Sylvain COUEDON (123698) Bruno LE ROY (9337) Maryse DEMINGUET (314702) Jennifer LACHEVRE (194351) Fred CRESPIEN (137108) Katia DE JONG (318382) Stéphane BDAULT (144674)
Classement	Raphael VOISIN (211834)
Speaker	Jean-Jacques NORBIATO

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications techniques. La liste des heures de convocations sera publiée sur le site de l'ASA Pays de Dieppe.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye ASA Pays de Dieppe – Ville de Luneray doit adresser à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant la date de clôture des engagements indiquée au paragraphe « PROGRAMME / HORAIRES ».

ASA Pays de Dieppe – 302 rue du château 76730 Auppegard

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 20, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter au maximum, 150 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - Equipage dont au moins un des membres est licencié à l'ASA Pays de Dieppe : 290 €
 - Autre cas : 325 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :
 - Equipage dont au moins un des membres est licencié à l'ASA Pays de Dieppe : 580 €
 - Autre cas : 650 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Les 10 premiers engagements complets et validés avec des voitures « usine » de classe A7K, A7S et A6K, partiront dans les 10 premières positions de l'ordre de départ.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans la zone industrielle de Luneray, suivant les zones autorisées dans l'annexe n°3.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye ASA Pays de Dieppe – Ville de Luneray représente un parcours de 122,550 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,960 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 d'une longueur de 6,570 km

ES 2/4/6 d'une longueur de 6,750 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°1 « Itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe « PROGRAMME / HORAIRES ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

1/ Généralités

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.

Est considéré « partant » tout équipage figurant sur la liste des admis à la course.

Les prix en chèque seront adressés par voie postale sous cinq jours après l'épreuve.

2/ Classement général Scratch

Des prix en chèque seront distribués aux cinq premiers du classement général de l'épreuve :

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Montant	325 €	225 €	145 €	115 €	85 €

3/ Classement général scratch par classe

Les classes prises en compte seront celles de l'article 4.1 du règlement standard des rallyes 2026 établi par la F.F.S.A. en page 8 et 9.

Les 38 classes récompensées sont : A8W, Rally2/R5, Rally2 kit, A7S, Proto, RGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, FRC, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J+FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série, FR6, e-Rally5.

Les primes seront calculées en pourcentage, en fonction du nombre de partants.

A partir de 100 partants, le pourcentage se figera à 100%.

Par exemple :

105 partants : 100% de la prime sera distribuée

90 partants : 90% de la prime sera distribuée

Et ainsi de suite...

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
De 1 à 2 équipages partants	½ E		
De 3 à 5 équipages partants	E		
De 6 à 9 équipages partants	E	½ E	
Plus de 9 équipages partants	E	½ E	¼ E

(E) : engagement réglé par l'équipage

4/ Classement pilote féminine

Place	1 ^{ère}	2 ^{ème}
Pilote féminine	150 €	100 €

5/ Prime exceptionnelle

Des primes exceptionnelles de 15 euros seront distribuées en fonction des rangs du classement de chaque ES.

La prime est acquise même si l'équipage abandonne dans la suite de l'épreuve.

ES1 : 71^{ème} ; 86^{ème} ; 99^{ème}

ES4 : 11^{ème} ; 23^{ème} ; 37^{ème}

ES2 : 57^{ème} ; 64^{ème} ; 79^{ème}

ES5 : 8^{ème} ; 19^{ème} ; 32^{ème}

ES3 : 45^{ème} ; 52^{ème} ; 68^{ème}

ES6 : 4^{ème} ; 15^{ème} ; 26^{ème}

6/ Challenge A7K+A7S et A6K

Deux challenges sont organisés par l'Organisation, en partenariat avec **MPS Multi Pose Service** :

Challenge A7K + A7S

Challenge A6K

Toutes les voitures de ces classes participeront à ces deux challenges.

Les challenges se basent sur le classement scratch définitif.

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Challenge A7K + A7S	150 €	100 €	50 €
Challenge A6K	150 €	100 €	50 €

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

1^{er} VHC Rallye ASA Pays de Dieppe – Ville de Luneray

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA PAYS DE DIEPPE
Nom du Rallye :	1 ^{er} Rallye VHC ASA Pays de Dieppe – Ville de Luneray
Date :	27 et 28 JUIN 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes VHC 2026
Participation étrangère autorisée ?	NPEA
Visa Ligue :	N°27 du 28/03/2026
Permis d'organisation FFSA :	N°291 du 28/03/2026
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
<i>Voir le règlement particulier moderne</i>	
Comité d'Organisation	
<i>Voir le règlement particulier moderne</i>	
Organisateur technique	
<i>Voir le règlement particulier moderne</i>	

PROGRAMME - HORAIRES

Voir le règlement particulier moderne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY (1653)
Commissaires Sportifs	Christine FAULIN-LECAT (126053) Jean AUBERT (245502)
Directeur de Course	Julien MEURET (314009)
Directeur de Course adjoint	Paul-Edouard PAWLAK (153663)
Commissaire Technique responsable	Laurent BRAURE (196163)

Médecin chef	Dc Hervé GALLOIS (332301)
Chargés des relations avec les concurrents	Michel TESNIERE (125487)
Chargé des relations avec la presse	Raphael VOISIN (211834)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications techniques. La liste des heures de convocations sera publiée sur le site de l'ASA Pays de Dieppe.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye VHC ASA Pays de Dieppe – Ville de Luneray doit adresser à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant la date de clôture des engagements indiquée au paragraphe « PROGRAMME / HORAIRES ».

ASA Pays de Dieppe – 302 rue du château 76730 Auppegard

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve moderne est inférieur à 130, la liste des concurrents au rallye historique sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter au maximum, 150 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - Equipage dont au moins un des membres est licencié à l'ASA Pays de Dieppe : 240 €
 - Autre cas : 270 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :
 - Equipage dont au moins un des membres est licencié à l'ASA Pays de Dieppe : 480 €
 - Autre cas : 540 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Voir le règlement particulier moderne

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Voir le règlement particulier moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Voir le règlement particulier moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Des cadeaux seront remis à tous les concurrents classés.

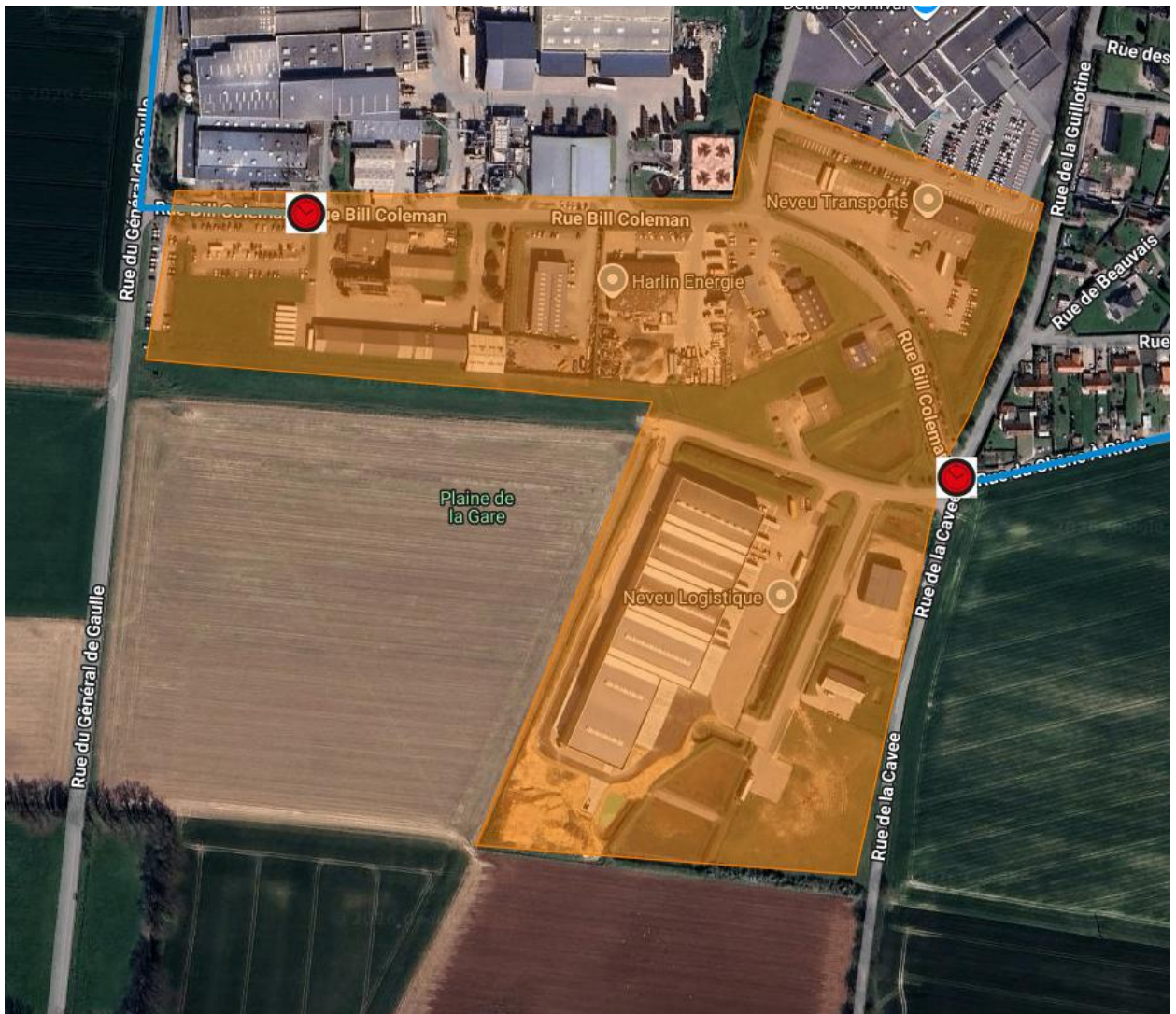
ANNEXE n°1 TIMING-HORAIRE

L'itinéraire-horaire est basé sur le premier concurrent VH.

ETAPE 1 – DIMANCHE 28 JUIN 2026					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC FERME				07h15
CH 0A	ENTREE EN PARC D'ASSISTANCE	2,040		00h06	07h21
CH 0B	SORTIE DE PARC D'ASSISTANCE			00h20	07h41
CH 1	AVANT ES 1	5,630		00h15	07h56
	ES 1	0,400	6,570	00h03	07h59
CH 2	AVANT ES 2	9,650		00h25	08h24
	ES 2	0,060	6,750	00h03	08h27
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	9,030		00h30	08h57
SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h20	10h17
CH 2C	ENTREE EN PARC D'ASSISTANCE	2,040		00h06	10h23
CH 2D	SORTIE DE PARC D'ASSISTANCE			00h50	11h13
CH 3	AVANT ES 3	5,630		00h15	11h28
	ES 3	0,400	6,570	00h03	11h31
CH 4	AVANT ES 4	9,650		00h25	11h56
	ES 4	0,060	6,750	00h03	11h59
CH 4A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	9,030		00h30	12h29
SECTION 3					
CH 4B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h20	13h49
CH 4C	ENTREE EN PARC D'ASSISTANCE	2,040		00h06	13h55
CH 4D	SORTIE DE PARC D'ASSISTANCE			00h50	14h45
CH 5	AVANT ES 5	5,630		00h15	15h00
	ES 5	0,400	6,570	00h03	15h03
CH 6	AVANT ES 6	9,650		00h25	15h28
	ES 6	0,060	6,750	00h03	15h31
CH 6A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	9,030		00h30	16h01

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH6A

EPREUVE MODERNE	EPREUVE VHC
<p style="text-align: center;">Tableau d’affichage</p>	<p style="text-align: center;">Tableau d’affichage</p>
<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"> https://mega.nz/folder/S9AkILQQ#TKk6S8qSfwDdc2fR-FQjA </p>	<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"> https://mega.nz/folder/S9AkILQQ#TKk6S8qSfwDdc2fR-FQjA </p>
<p style="text-align: center;">Direct</p>	<p style="text-align: center;">Direct</p>
<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"> https://rallygt.net/rrlun2026/ </p>	<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"> https://rallygt.net/rrlunvh2026/ </p>



Seuls les véhicules porteurs du sticker remis aux vérifications administratives seront admis dans le parc d'assistance.

1 seul camping-car admis sur inscription préalable et par équipage inscrit.

Un parking sera à disposition pour tous les autres camping-car.